



Voyageurs du Monde

Rapport du commissaire aux comptes sur la Vérification de la
déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale des actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes inscrit sur la liste mentionnée au II de l'article L.821-13 du code de commerce, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions de l'article 34 alinéa 1 de l'ordonnance n°2023-1142 du 6 décembre 2023 et des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

1. Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

2. Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

3. Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

4. Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'Administration.

5. Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de lutte contre la corruption ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

6. Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière.

7. Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

8. Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre novembre 2024 et mars 2025 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons mené 4 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

9. Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce en matière sociale et environnementale, ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques conformément au I de l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considéré les plus importantes présentées en Annexe. Nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du code de commerce avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considéré les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices¹ et couvrent entre 20 et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

¹ Allibert – Guides de Haute Montagne SASU, Chamina Sylva SASU, Loire Valley Travel SASU, Comptoir des Voyages SAS



Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris, le 8 avril 2025

Le commissaire aux comptes,

DocuSigned by:
Sandrine Gimat
35CC3FE214F44AD...

Aca Nexia
représenté par
Sandrine Gimat



Annexe

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs ou qualitatifs considérés comme les plus importants ayant fait l’objet de tests de détail :

Informations quantitatives
Sociales
Répartition des effectifs par genre et par statut
Répartition des départs par motif
Montants distribués aux salariés et part du résultat d'exploitation
Environnementales
Tonnes équivalent Co2 émises sur les voyages
Sociétales
Montants des dons réalisés via le fonds de dotation
Informations qualitatives
Sociales
Formations
Sociétales
Engagement B Corp pour Terres d'Aventures et Alibert Trecking
Accords collectifs

1. DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA – FINANCIERE

Suite à la transposition en France de la directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations sociales et environnementales, Voyageurs du Monde est tenue, conformément aux articles L225-102-1 et R225-104 du Code de commerce, d'établir et de publier sur son site internet une déclaration consolidée de performance extra-financière dès lors que l'ensemble des sociétés incluses dans son périmètre de consolidation atteint un chiffre d'affaires hors taxes supérieur à 100 millions d'euros et un nombre de salariés supérieur à 500.

Par ailleurs, il est rappelé que la déclaration comprend notamment des informations relatives aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la Société et de l'usage des biens et services qu'elle produit, à ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, aux accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés, aux actions visant (i) à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives, (ii) à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités et (iii) à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves, ainsi qu'aux mesures prises en faveur des personnes handicapées.

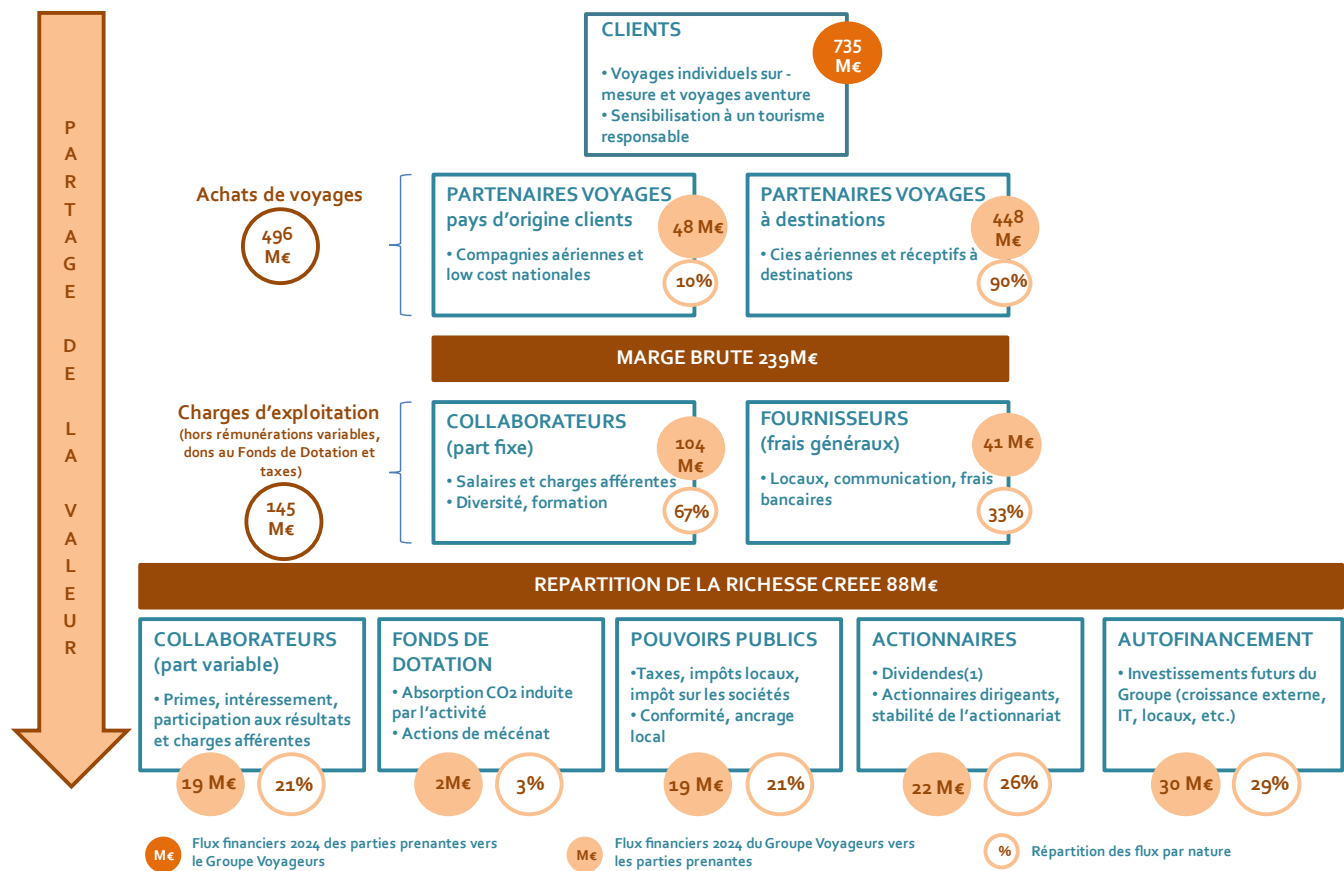
Cette déclaration donne lieu à l'établissement d'une attestation de nos Commissaires aux comptes selon laquelle ladite déclaration figure bien dans le présent rapport et d'un rapport de Commissaires aux comptes comprenant un avis motivé sur la conformité de ladite déclaration et la sincérité des informations fournies.

Nous vous renvoyons à ce(s) document(s) pour votre parfaite information.

3.1. Modèle d'affaires

Le Groupe exerce une activité d'intermédiation et de création de valeur par le service. Cela se traduit par une forte proportion d'achat de prestations dont une part significative (90%) se situe dans les pays visités par notre clientèle. Cette caractéristique suppose le respect d'une politique durable vis-à-vis des partenaires locaux (réceptifs, hébergements, guides, accompagnateurs, porteurs, cuisiniers, etc.). Nous nous attachons à respecter des normes strictes en matière de qualité, de niveau de service et de sécurité des voyageurs.

Version Voyageurs



(1) Soumis au vote de l'AG du 5 juin 2025

3.2. Cartographie des risques environnementaux, sociétaux et sociaux

Afin d'identifier et hiérarchiser les risques extra-financiers du Groupe, la direction générale, les ressources humaines, juridique et financière du Groupe ont collaboré dans le cadre de groupes de travail. L'analyse des risques s'est fondée d'une part sur les thématiques du dispositif Grenelle II et d'autre part sur les 17 objectifs de développement durable (ODD). Confrontées aux activités du groupe Voyageurs, ces deux grilles de lecture ont permis de sélectionner les risques extra-financiers les plus significatifs, qui peuvent être synthétisés de la manière suivante :

Version Voyageurs

RISQUES	POLITIQUES ET ACTIONS	INDICATEURS
Environnemental		
Contribution au changement climatique	Absorption de 100% des émissions CO2 de nos clients et collaborateurs	· Tonnes CO2 émises par les voyages de nos clients et de nos collaborateurs · Budgets investis dans la Fondation d'entreprise Insolite Batisseur Philippe Romero
Empreinte sur la pollution des milieux naturels	- Déchets : ramassage des déchets, limitation de l'usage des bouteilles d'eau en plastique, utilisation du café en grains en agences - Transport : trajets directs, avions récents - Energie : fournisseur d'électricité verte, mise en place de panneaux solaires	
Impact de nos activités sur la raréfaction des ressources naturelles	Politique d'achats pour le papier destiné aux brochures et magazines	
Sociétal		
· Prise en compte des enjeux RSE · Loyauté des pratiques · Respect des droits de l'homme	Engagements pris : · Transparence : expliquer aux clients les bonnes pratiques de tourisme responsable · Partenariat : favoriser un comportement équitable et éthique des prestataires locaux · Cohérence : faire preuve d'exemplarité dans nos pratiques internes	- Certification Bcorp pour les sociétés Terres d'Aventure et Allibert trekking - Certification Bcorp en cours pour les sociétés Voyageurs du Monde et Comptoir des Voyages
Soutien des populations locales	Actions de mécénat	Budgets investis par le fonds de dotation <i>Insolite Batisseur Philippe Romero Foundation</i>
Non accessibilité des offres à tous les voyageurs	Spécialisation de Comptoir des Voyages sur l'accessibilité des voyages aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap	Nombre de personnes en situation de handicap clientes
Social		
Agir en employeur responsable	Création d'emplois durables, locaux et favorisant la diversité	· Effectif par zone géographique · Effectif par sexe
Perte de compétences et de talents	Formation et développement des compétences des collaborateurs	·
Partage inéquitable de la valeur ajoutée au sein de l'entreprise	Politique de redistribution des fruits de la croissance aux collaborateurs	· % part variable de la masse salariale sur résultat

A l'issue du travail de cartographie des risques, il est apparu que les thématiques légales présentées ci-après ne constituent pas des enjeux sensibles pour le Groupe : les engagements sociétaux en faveur du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

3.3. Politique et indicateurs de suivi des risques environnementaux

La Société et les filiales de son Groupe sont sensibles aux impacts sur l'environnement des voyages qu'elles vendent à leurs clients à travers le monde. Depuis 16 ans, la Société et les principales filiales de son Groupe ont fait le choix d'inscrire leurs activités touristiques dans une démarche de tourisme responsable et de développement durable.

La Société, avec une implication particulière de ses dirigeants, assure une veille permanente d'études scientifiques, de publications de divers contributeurs (universités, instituts, Think Tank...) et des travaux des groupes de travail et rapports du GIEC¹ sur le réchauffement climatique, à l'effet d'identifier toutes actions qui pourraient être déployées pour réduire les émissions de GES² générés par ses activités et celles de son Groupe (transport lié aux voyages pour l'essentiel).

Les voyages et le tourisme recouvrent un réseau d'acteurs variés (transport, hôtellerie, tour opérateurs) et représentent environ 8% des émissions mondiales de GES. Dans son rapport de base sur l'action climatique dans le tourisme (décembre 2022)³, dirigé par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et l'Adventure Travel Trade Association (ATTA), publié en collaboration avec la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) issu d'une enquête inédite auprès de 1 139 acteurs⁴, il a été mis en exergue un esprit engagé pour agir pour le climat et un sentiment d'urgence, compte tenu des multiples impacts déjà subis⁵.

Actions en faveur de l'absorption des émissions carbone induites par l'activité

Le secteur touristique n'est pas tenu d'assurer légalement la compensation des gaz à effet de serre (GES) générés par ses activités. A ce jour, le secteur du tourisme contribue à hauteur d'environ 8 % du total des émissions de gaz à effet de serre de l'humanité. Les tour-operator et agents de voyages peuvent s'inscrire volontairement dans le scénario du GIEC pour limiter la hausse des températures d'ici à 2050 « à 2 degrés Celsius ».

A compter de 2009, le groupe Voyageurs du Monde a investi dans des programmes de restauration des écosystèmes forestiers pour contribuer à absorber 10% des émissions de GES des services de voyage vendus aux clients et 100% des émissions carbone de l'entreprise et de ses collaborateurs. Depuis le 1er janvier 2018 pour les prestations de voyage vendues, les plus gros contributeurs du Groupe (Voyageurs du Monde, Terres d'Aventure, Comptoir des Voyages, Nomade Aventure et Allibert Trekking) ont décidé d'accélérer ce processus, en contribuant à absorber l'équivalent de 100% des émissions de GES liées à leurs activités.

Pour le calcul des émissions, le Groupe a retenu la méthode d'évaluation multi critères de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). En effet, les taux de conversion entre la valeur de création d'un produit ou service et les émissions de GES liées à la réalisation de ce produit ou service en tonne de CO2 fournies par l'ADEME sont estimés à partir des données publiées par le GIEC (Groupe

¹ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

² Gaz à effet de serre

³ *Baseline Report on Climate Action in Tourism* (Rapport de base sur l'action climatique dans le tourisme) (<https://www.e-unwto.org/doi/10.18111/9789284423965>)

⁴ représentants de destinations, d'entreprises (principalement des hébergeurs et des voyageurs), d'agences de voyage et d'organismes de promotion du tourisme. (principalement des hébergeurs et des voyageurs) et d'organisations de soutien de 131 pays.

⁵ de la réduction de l'enneigement à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, de contextes et de lieux - de la réduction de l'accumulation de neige à l'augmentation des feux de forêt dans les régions montagneuses, en passant par les inondations et la sécheresse dans les régions côtières et désertiques.

Version Voyageurs

d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) et prennent en compte les émissions de GES générées directement par le produit ou le service analysé, mais également indirectement.

A cet égard, pour le calcul en tonne équivalent kilogramme de CO₂ (T Eq. CO₂) des trajets aériens, sont prises en compte les émissions directes liées à la combustion du kérosène de l'avion mais également celles indirectes, liées à la production, au transport et au raffinage du carburant, ainsi que les émissions liées aux traînées générées par le kérosène dans l'atmosphère qui contribuent au forçage radiatif ⁶, à l'origine de changements climatiques futurs.

Il est admis que la méthode de l'ADEME est 2,5 fois plus exigeante concernant le calcul des émissions liées au transport aérien que celle de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) ou celle de l'ICAO (International Civil Aviation Organisation).

Un des axes de la démarche entreprise dès l'origine (2005) par le Groupe a été de réduire au maximum les émissions de CO₂.

Pour absorber le solde de l'empreinte carbone, le Groupe a fait le choix d'investir dans des projets qui créent des puits de carbone et permettent la captation de GES dans l'atmosphère. Les projets sont sélectionnés pour que le montant de tonnes de GES captées corresponde à toutes les émissions de GES de tous les voyages vendus. Les projets d'absorption doivent répondre à 4 critères :

- L'additionnalité : réaliser des projets qui ne peuvent exister que grâce à la contribution apportée par le Groupe

- La pérennité : investir dans des projets de très longue durée

- L'impact social et économique local : s'assurer que ces projets auront un impact positif et durable auprès des populations locales.

- La mesurabilité : être capable de prouver l'absorption et l'efficacité effective des projets mis en place avec des méthodes scientifiques et rigoureuses qui s'appuient sur les meilleurs critères internationaux (Gold / Verra Standard)

En 2023, 2,169 millions d'euros ont été investis dans des projets de reforestation pour absorber les 309 933 T Eq. CO₂ émis sur les voyages commercialisés par les tours opérateurs du Groupe par l'entremise du fonds d'investissement Livelihoods Carbon Fund (LCF). En 2024, le montant des émissions de GES est resté stable. Elles ont été de 310 106 TeqCO₂. L'intensité carbone par client est en 2024 de 1,805 TeqCO₂. 2,2 millions d'euros seront investis dans des projets de reforestation pour absorber les 310 106 T Eq. CO₂ émises au cours de l'exercice sur le périmètre des entités Voyageurs du Monde (France, Belgique, Suisse et Canada), Comptoir des Voyages, Terres d'Aventure, Allibert Trekking, Nomade Aventure, Destinations en Direct, Original Travel, KE Adventure Travel, Extraordinary Journeys et Chamina.

Actions pour réduire l'empreinte de l'activité sur la pollution des milieux naturels

Le Groupe, notamment dans ses propres hébergements et pour ses voyages aventure s'emploie sur le plan logistique à préserver les ressources naturelles non renouvelables et privilégie la mise en place de filières d'approvisionnement locales et bio. Ainsi, un dispositif de réduction et de tri des déchets a été mis en place dans tous les hébergements du Groupe.

Le groupe a pour objectif de limiter l'utilisation de plastique jetable dans l'exercice de son activité, en commençant par supprimer là où cela lui est possible l'usage de bouteilles en plastique à usage unique. Pour les pique-niques et repas, l'approvisionnement via des circuits courts et locaux est systématiquement privilégié.

⁶ Le forçage radiatif est un concept clé en climatologie qui mesure l'effet qu'ont les gaz à effet de serre sur le bilan énergétique de la Terre. Il représente la différence entre l'énergie solaire absorbée par la Terre et l'énergie radiative renvoyée dans l'espace. L'augmentation de la concentration de gaz à effet de serre entraîne un forçage radiatif positif, contribuant à un réchauffement climatique.

Version Voyageurs

Initiatives mises en place par le Groupe à destination pour ses clients :

Transport aérien

- Quand ils existent, nous privilégions les trajets aériens directs. Nous évitons ainsi les émissions carbone additionnelles liées à la répétition des décollages et atterrissages.
- Nous travaillons également principalement avec des compagnies aériennes qui possèdent des flottes d'avions récentes, moins consommatrices en GES.

Transports terrestres

- D'une manière générale, partout où cela est possible, nous n'utilisons que des moyens de mobilité douce et décarbonée.
- Les guides qui accompagnent nos voyages sont des personnes natives et habitant dans les pays visités. Nous privilégions cette approche avant tout chose parce qu'elle permet le développement d'une activité économique locale et favorise les échanges et les partages de cultures. Mais cela permet également d'éviter l'émission de CO2 que pourrait générer le trajet aérien d'un guide venant d'un autre pays.

Repas et hébergements

- Nous privilégions des hébergements de petite taille, dans des environnements naturels, et respectueux de l'environnement.
- Pour les pique-niques et repas, nous privilégions systématiquement les circuits courts et locaux pour l'approvisionnement en nourriture. Nos équipes locales et nos guides ont pour instruction de ne plus utiliser de plastique jetable lors des pique-niques. Au-delà de notre volonté d'éradiquer la pollution plastique, cette orientation nous permet aussi de réduire l'impact carbone. En effet, une tonne de plastique produite correspond à l'émission de 2,5 tonnes de GES.

Dans notre entreprise et dans nos agences :

S'il nous est indispensable de vous proposer des voyages les plus respectueux possibles en termes d'émission de GES, il ne nous est pas moins indispensable de mettre en place toutes les actions, en interne, pour limiter les émissions liées à l'activité de nos collaborateurs. Ainsi :

Énergie

- Nous utilisons dans certains de nos locaux un fournisseur d'électricité verte
- Nos collaborateurs éteignent systématiquement les écrans, ordinateurs, lumières quand ils s'absentent de leur poste de travail. Nos locaux sont également équipés d'interrupteurs centralisés nous permettant d'éteindre tout ce qui ne doit plus être alimenté en électricité lorsque nous ne sommes pas présents.
- Nous limitons l'utilisation de la climatisation exclusivement à nos locaux accueillant nos clients et uniquement lorsque les températures nous imposent sa mise en marche.
- Mise en place fin 2023 de panneaux solaires sur les bâtiments de la société Allibert– Guides de Haute Montagne à Chapareillan (38).

Fournitures

- Nos machines à café ne consomment que du café en grain (plus de capsules) que nous achetons en grande quantité.
- Nous utilisons des porte-savons remplissable et nous n'achetons plus nos savons qu'en bidon de grande quantité.

Numérique

- Nous sensibilisons nos salariés à la pollution numérique et à la nécessité de ne conserver que les fichiers absolument nécessaires à leur travail quotidien.

Dans nos hébergements :

Version Voyageurs

- le Steam Ship Sudan (notre bateau à vapeur naviguant sur le Nil) a fortement réduit sa consommation de fioul lourd sur les dix dernières années grâce à plusieurs actions (allègement du bateau, mise en place de panneaux solaires pour préchauffer l'eau de la chaudière et remplacement de la chaudière originelle par une chaudière moderne). Pour éviter la pollution du Nil, les eaux usées sont collectées, traitées et stockées pendant le voyage, dans les réseaux d'eaux usées des villes d'escale.
- La Flaneuse (dahabieh naviguant sur le Nil) n'utilise plus que ses panneaux solaires 9 mois par an, et n'a recours au générateur que 2h par jour pendant 3 mois par an (en été, pour alimenter la clim exclusivement). Résultat, le bateau ne consomme plus que 720 L de fioul lourd par an contre 87 000 L avant les chantiers réalisés par Voyageurs.
- La Satyagraha (maison d'hôtes à Johannesburg, Afrique du Sud) est depuis janvier 2023 équipée de panneaux solaires qui subviennent à 100% de ses besoins en électricité, en passant notamment de 2 à 4 batteries autonomes. Dans la lignée de la philosophie de Gandhi, nous offrons à nos clients des repas 100% végétariens cuisinés à partir de légumes de saison récoltés dans la région. Un potager est en cours de construction dans le jardin pour alimenter la maison.

Actions pour réduire l'impact de l'activité sur la raréfaction des ressources naturelles

Dans la continuité de son engagement en matière de protection de l'environnement, le Groupe s'inscrit dans une gestion responsable de ses achats papiers en sélectionnant pour ses éditions des papiers fabriqués à partir de fibres et de bois provenant de forêts gérées durablement. En 2023, les éditions papier de Voyageurs du Monde (magazines, brochures, etc.) ont principalement été éditées en papier FSC (Forest Stewardship Council) ou PEFC.

Les déchets papiers du groupe sont recyclés, principalement via l'intermédiaire de l'entreprise Cèdre pour la collecte des papiers.

Depuis dix ans, nous avons également volontairement décidé de réduire la quantité de brochures et magazines imprimés. Nous sollicitons systématiquement nos clients avant de leur faire parvenir un document papier et ne le faisons qu'à leur demande.

3.4. Politique et indicateurs de suivi des risques sociétaux

La démarche globale de tourisme responsable du Groupe s'est appuyée sur les actions induites par la labellisation de services « Agir pour un Tourisme Responsable ».

Engagés depuis 2007, la Société et les principaux tour-opérateurs français du Groupe ont participé à l'élaboration du référentiel de la norme AFNOR « Agir pour un Tourisme Responsable ».

Les principaux tour-opérateurs français du Groupe (Voyageurs du Monde, Comptoir des Voyages, Terres d'Aventure, Nomade Aventure, Chamina Voyages, Allibert Trekking et Destinations en Direct) ont été certifiés Agir pour un Tourisme Responsable, pour certains depuis 2007. En 2019, ces sociétés ont reçu le label EcoCert « Agir pour un Tourisme Responsable », maintenu jusqu'à fin 2022.

La démarche a impliqué le respect d'engagements sociaux et environnementaux reproduits dans la charte éthique du voyageur, et notamment, au titre des droits humains, l'engagement de signaler l'exploitation sexuelle des enfants.

Des actions de formation auprès des nouveaux collaborateurs sont réalisées sur les engagements pris par le Groupe en termes de tourisme responsable mais également sur les techniques d'absorption des GES afin de les sensibiliser à l'impact des activités du Groupe et aux pistes de réduction à mettre en place.

Tout en conservant les engagements sociétaux et environnementaux d'acteur du tourisme « responsable », le Groupe, dont le déploiement hors de France s'est accéléré, a mené des réflexions sur le choix d'autres référentiels. Pour le voyage d'aventure, Terres d'Aventure et Allibert Trekking ont

Version Voyageurs

obtenu la certification B Corp. Voyageurs du Monde et Comptoir des Voyages ont également initié la démarche de certification BCorp.

Soutien à des projets en faveur des populations via le fonds de dotation

Le fonds de dotation (Insolite Bâtitteur Philippe Romero Foundation) et la Fondation d'entreprise (Fondation Insolite Bâtitteur Philippe Romero) ont pour vocation de gérer les fonds dédiés aux actions humanitaires et de soutien aux projets de développement économiques et sociaux. Au titre de ces actions de mécénat, le fonds de dotation et la fondation d'entreprise soutiennent des structures à travers le monde qui interviennent dans les domaines suivants : protection de l'enfance, formation professionnelle, aide au développement économique, préservation du patrimoine culturel et naturel, soutien aux personnes en demande de protection internationale et sauvegarde des modes de vie traditionnels. En 2024, le Groupe a financé 15 associations pour un montant total de 186 900€ via son fonds de dotation et sa fondation d'entreprise.

Liste des projets ayant bénéficié du soutien du groupe en 2024

Version Voyageurs

Association	Projet	Pays	Montant alloué	Marque Groupe
Generation Zanatany	Mise en place d'un bateau médical le long du canal des Pangalanes	Madagascar	7 300 €	Voyageurs du Monde
Kalker Sangeet Vidyalaya	Soutien à une école-internat dans le Karnataka	Inde	4 000 €	Voyageurs du Monde
Sourires d'Enfants	Construction de 4 cantines scolaires dans des villages isolés	Laos	10 000 €	Comptoir des Voyages
Les enfants du K2	Soutien à la scolarisation d'enfants défavorisés dans la région du K2	Pakistan	3 000 €	Allibert Trekking
Medrassa du Désert	Rénovation d'une école et construction d'un dispensaire médical	Mauritanie	2 500 €	Terres d'Aventure
HOOP	Former des jeunes défavorisés à l'anglais et au code informatique	Pérou	10 000 €	Voyageurs du Monde
Association Chantal Mauduit	Construction d'une nouvelle salle de classe dans une école pour filles	Népal	4 000 €	Allibert Trekking
La balade des Lucioles	Distribution de denrées alimentaires	France	4 500 €	Terres d'Aventure
Baroudeurs de l'Espoir	Soutien à l'éducation d'enfants dans une zone de conflit	Liban	7 500 €	Terres d'Aventure / Nomade Aventure
Kawa Training Center	Former des jeunes défavorisés au tourisme durable	Tanzanie	5 000 €	Voyageurs du Monde
824000 Solidaires	Financement d'un stage d'alpinisme pour des personnes en situation de précarité	France	9 000 €	Allibert Trekking / Comptoir des Voyages / Chamina
Victoir	Soutien à l'unité oncologique de l'hôpital de Lomé	Togo	4 000 €	Voyageurs du Monde
J'irai à l'Ecole	Construction du collège des Petits Géants dans la banlieue d'Antananarivo	Madagascar	5 000 €	Terres d'Aventure
Ch'ul Ixim	Etude, recherche, organisation de débats et participation à des initiatives locales pour la préservation de l'environnement, la santé, l'autosuffisance alimentaire, l'humanitaire, l'éducation et la culture pour tous	Mexique	3 000 €	Bynativ
Education for All	Financement d'un internat pour jeunes filles dans l'Atlas	Maroc	8 600 €	Original Travel / Voyageurs du Monde
Refettorio	Lutte contre le gaspillage alimentaire en servant des repas aux sans abris	France	49 500 €	Toutes les marques
SOS Méditerranée	Sauvetage en mer des migrants en Méditerranée	France	50 000 €	Toutes les marques
			186 900 €	

Accessibilité des voyages aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap

Le Groupe s’est engagé à rendre ses voyages sur mesure accessibles aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap et de faire porter ce projet par la marque Comptoir des Voyages. Les voyages individuels proposés sont adaptés en termes de transport, d’hébergement et de service à la carte. En 2024, Comptoir des Voyages a ainsi fait voyager 262 personnes sur ce type de voyage sur 101 dossiers. Nomade Aventure a de son côté fait voyager 27 personnes à mobilité réduite.

Actions visant à promouvoir la pratique d’activités physiques et sportives

Version Voyageurs

Concernant les activités du Groupe, elles ont par essence une implication physique dès lors que le fait de voyager implique de se déplacer. Cette affirmation est particulièrement confirmée avec toutes les propositions de voyages des marques du Voyage d'Aventure du Groupe dans lesquelles le voyageur contribue physiquement à la réalisation des déplacements (marche, vélo, kayak...).

La passion de l'activité physique et sportive essaimé également auprès des collaborateurs du Groupe, à la fois par l'accompagnement pour le transport vers le lieu de travail (mise en place de forfait mobilités durables, installation de parkings vélos, ...) mais également par des propositions d'activités physiques, sportives et de détente proposées (pilâtes, yoga, cycling...) avec une contribution financière résiduelle des collaborateurs.

Actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves

En tant qu'entreprise du secteur touristique, notre engagement envers la société et notre patrie revêt une importance fondamentale, bien que nos activités diffèrent de celles directement liées à la défense nationale. Reconnaisant l'importance du lien indissociable entre la nation et ses forces armées, ainsi que le rôle crucial joué par les réservistes dans le maintien de la sécurité et de la stabilité de notre pays, nous envisageons d'explorer des moyens innovants pour soutenir cet engagement.

En outre, nous sommes conscients de l'importance de reconnaître et de soutenir nos employés qui servent ou ont servi dans les réserves militaires. Nous nous engageons à mettre en œuvre des politiques et des programmes qui facilitent leur service et favorisent leur engagement envers la défense nationale tout en soutenant leur développement professionnel au sein de notre entreprise.

3.5 Politique et indicateurs de suivi des risques sociaux

Le tableau suivant présente l'effectif de l'ensemble des entités du Groupe, en France et à l'étranger :

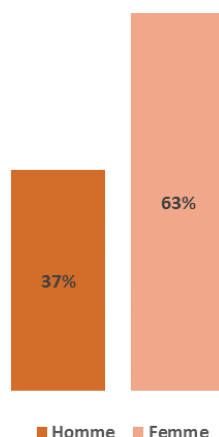
	2024	2023	Var
France	1 125	1 052	7%
Etranger	761	702	8%
TOTAL	1 886	1 754	8%

Au cours de l'exercice 2024, l'effectif moyen du Groupe a augmenté de 8% par rapport à l'exercice 2023. L'année 2024 a encore été marquée par un fort taux de recrutement pour faire face à la croissance de l'activité.

Répartition des effectifs

- Répartition des effectifs homme / femme en ETP :

Version Voyageurs

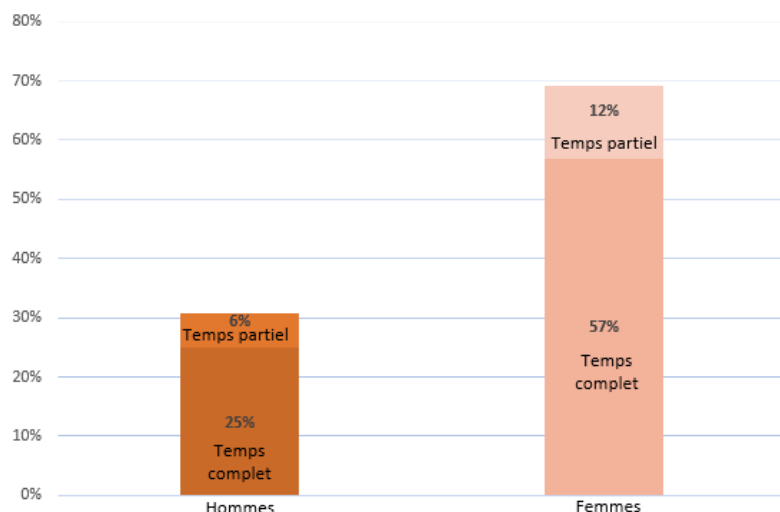


Le Groupe maintient une forte représentation des femmes à hauteur de 63% de l'effectif.

Les entreprises du Groupe continuent leur engagement pour le respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment en matière de recrutement et de rémunération.

Les entités s'engagent en faveur de la promotion de l'égalité professionnelle et du respect du principe de non-discrimination entre les femmes et les hommes. Cela se traduit dès le processus de recrutement et d'embauche où elles restent attentives au maintien de la mixité dans tous leurs emplois, afin de ne pas avoir de postes exclusivement féminins ou exclusivement masculins. Par ailleurs, ces sociétés favorisent l'égalité d'accès aux postes à responsabilité pour maintenir une proportion cohérente de femmes et d'hommes dans l'encadrement par rapport à la répartition générale femmes/hommes. En particulier, Voyageurs du Monde s'assure qu'il n'y ait pas d'incidence des congés maternité, paternité, d'adoption ou parental d'éducation sur la rémunération en vérifiant annuellement auprès de sa population la plus représentative, les conseillers voyages, que le parcours professionnel et salarial des femmes et des hommes est le même à 1 an, 3 ans et 5 ans.

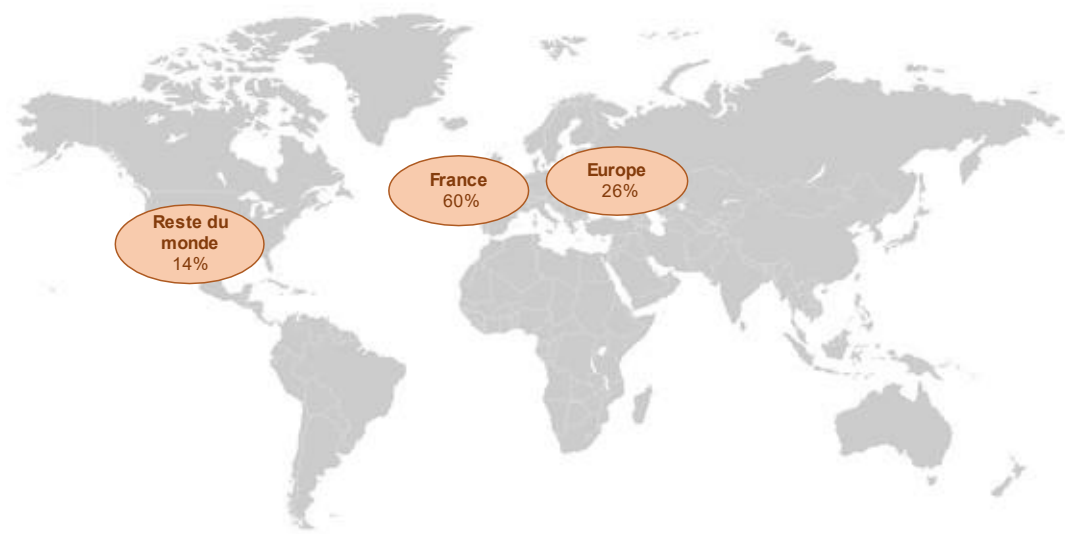
- Répartition des effectifs temps partiel / temps complet en nombre d'individus :



La proportion des hommes à temps partiel sur la totalité de l'effectif (6%) reste en deçà de la part des femmes à temps partiel (12%).

- Répartition par zone géographique en ETP :

Version Voyageurs



60% de nos salariés exercent en France et 26% en Europe.

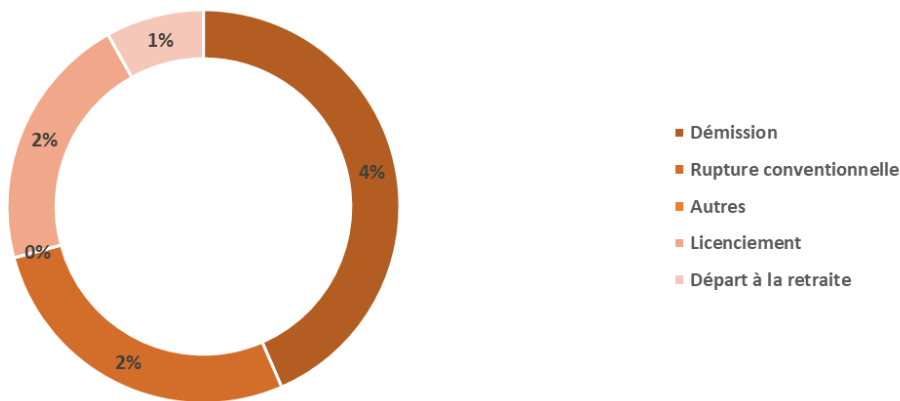
Départs des salariés permanents

Le tableau suivant présente le taux de départ des salariés permanents qui ont quitté l’entreprise dans l’année :

	2024	2023	Var
Taux de départ des permanents	9,3%	9,0%	3%

En 2024, 9,3% des salariés permanents ont quitté l’entreprise.
Ce taux correspond au nombre des départs des salariés permanents sur l’effectif total.

Les 9% de départs des salariés permanents se répartissent de la façon suivante :



Accords collectifs et engagements sociaux

Version Voyageurs

Ces accords peuvent varier selon les pays et les spécificités locales, reflétant ainsi les engagements et les pratiques diversifiés en matière de rémunération, de gestion des emplois, et de qualité de vie du travail, tout en tenant compte des particularités de chaque filiale. Parmi ces accords, on trouve :

- **Accord Primes Mobilité** : Cet accord vise à encourager les pratiques de mobilité durable au sein de l'entreprise, en soutenant les salariés dans l'adoption de moyens de transport plus écologiques, tels que le covoiturage, les transports publics ou le vélo.
- **Accord sur le temps de travail** : Cet accord encadre l'organisation du temps de travail, avec des mesures visant à améliorer la qualité de vie au travail et à concilier vie professionnelle et personnelle, tout en respectant les besoins opérationnels de l'entreprise.
- **Accord sur le vote électronique pour les élections professionnelles** : Cet accord facilite la participation des salariés aux élections professionnelles en introduisant un système de vote électronique, ce qui améliore l'accessibilité et la participation, en particulier pour les employés travaillant à distance ou dans des sites géographiques divers.
- **Accord d'intéressement** : Cet accord permet aux salariés de bénéficier d'une prime liée aux résultats de l'entreprise, renforçant ainsi leur implication et leur motivation, et contribuant à la création d'un climat de performance partagé.
- **Accord de participation** : L'accord de participation garantit aux salariés une part des bénéfices de l'entreprise, leur permettant ainsi de bénéficier directement de la performance économique de l'entreprise et de renforcer leur sentiment d'appartenance.
- **Accords PEE (Plan d'Épargne Entreprise)** : Ces accords offrent aux salariés la possibilité de se constituer une épargne à moyen ou long terme, en bénéficiant de conditions avantageuses, ce qui soutient leur sécurité financière et leur fidélisation à l'entreprise.

Ces accords collectifs reflètent l'engagement du Groupe envers ses salariés et illustrent une démarche proactive en matière de responsabilité sociale et de gouvernance.

Formation et développement des compétences des collaborateurs

Nous considérons la formation comme un investissement précieux dans notre capital humain. Nous avons trois types de formation :

- Les formations d'intégration qui permettent à chaque nouvel arrivant de comprendre notre politique d'entreprise, nos engagements en matière de responsabilité sociale des entreprises et notre vision globale.
- Les reconnaissances terrain permettent aux conseillers de découvrir concrètement les destinations et les produits que nous proposons. Cela leur permet d'acquérir une expertise pratique qui enrichit leur capacité à conseiller nos clients de manière informée et passionnée.
- Les formations professionnelles visent à développer des compétences spécifiques nécessaires pour progresser dans nos métiers respectifs (anglais, Process Communication...)

La formation continue est fondamentale pour maintenir notre entreprise à la pointe de l'industrie du tourisme. Elle garantit que notre équipe est non seulement bien informée et compétente, mais également engagée envers notre mission de fournir des expériences de voyage exceptionnelles à nos clients partout dans le monde.

Politique de redistribution des fruits de la croissance aux collaborateurs

Le tableau suivant présente les éléments variables de rémunération distribués aux collaborateurs des différentes sociétés du Groupe, au-delà de leur rémunération fixe. Ces montants distribués incluent les primes, l'intéressement, la participation et les charges afférentes.

Les montants sont exprimés en pourcentage du résultat d'exploitation brut.

<i>En millier d'euros</i>	2024	2023	Var
Montants distribués aux salariés	18 869	18 043	5%
% résultat d'exploitation brut	31%	31%	-1%

3.6 Note méthodologique

Les données incluses dans le rapport de la DPEF prennent en compte 100% des effectifs du Groupe et 100% du chiffre d'affaires du Groupe.

Les données sont fournies au titre de l'exercice 2024, clos le 31 décembre 2024.

La collecte des données environnementales, sociétales et sociales est pilotée annuellement par le contrôle de gestion du Groupe auprès des contributeurs identifiés pour chaque objectif. Ainsi, la collecte des données environnementales se fait directement auprès des personnes en charge des calculs et du suivi des projets financés par la Fondation d'entreprise Insolite Bâtisseur Philippe Romero. Le reporting sociétal est réalisé avec la Direction Générale ou la personne responsable RSE dans chaque société. Les données sociales sont collectées auprès de la Direction des Ressources Humaines de chaque entité du périmètre. Une fois les données collectées, le contrôle de gestion Groupe se charge de les consolider.

La méthodologie de calcul des émissions carbone induites par l'activité est définie directement dans le paragraphe 3.3 relatif à ce sujet.